

Conception et production de contenus multimédia (audio, animations, vidéo) pour le guide numérique du musée de l'Armée

Marché n°2026MA0010A07S0000
(n°court : 2026-10)

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Pouvoir adjudicateur : Établissement public du musée de l'Armée, 129 rue de Grenelle, 75700 PARIS SP 07

Mode de passation : procédure adaptée en application des articles L.2123-1-1°, R.2123-1-1° et suivants du code de la commande publique

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-60 du code de la commande publique : Général de corps d'armée Yann Gravêthe, Directeur de l'Établissement public du musée de l'Armée

Représentant du Pouvoir adjudicateur : Général de corps d'armée Yann Gravêthe, Directeur de l'Établissement public du musée de l'Armée

Ordonnateur : Général de corps d'armée Yann Gravêthe, Directeur de l'Établissement public du musée de l'Armée

Comptable assignataire des paiements : Monsieur l'Agent Comptable de l'Établissement public du musée de l'Armée

Table des matières

Article 1 – Objet.....	3
Article 2 – Présentation de l'hôtel national des Invalides et du musée de l'Armée.....	3
Article 3 – Présentation de l'offre nomade numérique de visite	3
Article 4 – Parcours et langues	4
Article 5 – Prestations attendues	4
Article 6 – Méthodologie de la conception et de la production	5
Article 7 – Spécifications techniques.....	7
Article 8 – Organisation	7

Article 1 – Objet

La présente consultation a pour objet la conception et la production de contenus multimédia (audio, animations, vidéo...) dans la perspective d'alimenter et d'enrichir les supports de l'offre numérique nomade de visite du musée de l'Armée.

Article 2 – Présentation de l'hôtel national des Invalides et du musée de l'Armée

Fréquenté par 1,4 million de visiteurs et classé au 4^e rang des musées parisiens, le musée de l'Armée figure parmi les grandes institutions culturelles nationales. Il est implanté sur le site des Invalides. Le musée est ouvert à tous les publics, tous les jours, toute l'année.

Bénéficiant de l'appellation de Musée de France, il a pour mission essentielle de préserver, d'enrichir et de transmettre l'histoire militaire. Il contribue à l'enrichissement des collections nationales par l'acquisition de biens culturels pour le compte de l'État. Il doit assurer l'accueil du public le plus large, développer la fréquentation, favoriser la connaissance des collections, concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant l'égal accès de tous à la culture. Il contribue également au progrès des connaissances historiques et scientifiques ; et participe à leur diffusion auprès de la communauté académique.

À travers des collections d'exception, parmi les plus riches au monde, il conserve, restaure, et valorise un patrimoine unique, couvrant plusieurs siècles d'histoire, du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Objets, œuvres, uniformes, armes et archives offrent ainsi une lecture vibrante de l'histoire des conflits.

Au-delà de ses collections permanentes, il propose une offre culturelle particulièrement variée : expositions temporaires, concerts, visites, animations pour le jeune public, conférences, projections de cinéma, etc.

Établissement public administratif, il est un musée du ministère des Armées. À ce titre, le Code de la défense lui confère une mission spécifique : développer l'esprit de défense, en entretenant le souvenir de celles et ceux qui ont combattu pour la France, tout en valorisant les valeurs, les missions et les métiers des armées.

Article 3 – Présentation de l'offre nomade numérique de visite

Le Guide numérique des Invalides permet, en toute autonomie, une visite audioguidée des collections permanentes, des expositions temporaires du musée de l'Armée, du Dôme, du tombeau de Napoléon I^{er} et des deux autres musées des Invalides (Musée de l'Ordre de la Libération et Musée des Plans-Reliefs).

Il garantit une médiation de qualité, en permettant une expérience de visite enrichissante et divertissante.

Dans un environnement interactif sur smartphone, l'outil fait cependant une large part aux commentaires sonores. Cœur de la médiation, l'audio est le vecteur privilégié, qui accompagne et favorise la rencontre du visiteur et de l'œuvre, sans détourner son attention.

Le guide numérique se matérialise sous la forme d'une progressive WebApp, rendue possible grâce au déploiement du WiFi dans les espaces du Musée. Le visiteur y accède avec son smartphone personnel (à partir d'un QR Code ou d'une URL) ou avec un support qu'il aura emprunté sur demande aux accueils.

Le guide est consultable à l'adresse suivante : <https://invalides.webapp.smartapps.fr>

L'outil est à la disposition de tous les visiteurs. Le service est inclus dans le prix du billet d'entrée. L'emprunt d'un support de consultation aux caisses du Musée est également inclus dans le prix du billet d'entrée.

Autres supports de diffusion

La diffusion des contenus dans le guide numérique n'est pas exclusive ; des contenus peuvent être produits et diffusés sur un autre support. Par exemple, les contenus audio d'une exposition temporaire peuvent être disponibles sur la plateforme SoundCloud ; des interviews vidéo d'experts peuvent être diffusées sur une borne.

Article 4 – Parcours et langues

Parcours disponibles

Le tableau ci-dessous présente la liste des parcours disponibles à ce jour.

Le nom des parcours s'accompagne du nombre de points d'intérêt disponibles, ainsi que des langues.

Dans un parcours de visite, on entend par point d'intérêt un arrêt, identifié par un numéro unique et précisé à côté de l'objet concerné.

Le visiteur retrouve ce numéro dans le guide numérique, à partir duquel il ouvre les contenus associés.

Parcours	POI	FR	EN	ES	CN	RU	DE	IT	PT	JP
Les essentiels du musée de l'Armée (parcours en 2h30 environ)	24	Dispo	Dispo	Dispo	Dispo	Dispo	Dispo	Dispo	Dispo	Dispo
Le Dôme, tombeau de Napoléon I ^{er}	17	Dispo	Dispo	Dispo	Dispo	Dispo	Dispo	Dispo	Dispo	Dispo
Armes et armures anciennes	23	Dispo	Dispo	Dispo	Dispo					
Première Guerre mondiale	22	Dispo	Dispo	Dispo	Dispo					
Seconde Guerre mondiale	20	Dispo	Dispo	Dispo	Dispo					
Exposition temporaire	Entre 20 et 25	Dispo	Dispo	Dispo						
Musée de l'ordre de la Libération	29	Dispo	Dispo	Dispo	Dispo	Dispo	Dispo	Dispo	Dispo	Dispo
Musée des Plans-Reliefs	16	Dispo	Dispo	Dispo						
Invalides - Patrimoine et architecture	17	Dispo	Dispo							

POI : point d'intérêt

FR : français ; EN : anglais ; ES : espagnol ; CN : chinois (mandarin) ; RU : russe ; DE : allemand ; IT : italien ; PT : portugais et JP : japonais

4.2 Cas particulier des parcours spécifiques

En 2026 et 2027, le Musée produira un parcours dédié aux familles, ainsi que des parcours en Langue des signes françaises. La mise en œuvre et la production de ces parcours spécifiques n'entrent pas dans le champ du présent cahier des charges et feront l'objet de consultations à part. Le titulaire du présent marché pourra toutefois répondre aux consultations.

Article 5 – Prestations attendues

Dans le cadre du présent accord-cadre, les prestations attendues sont les suivantes :

- la conception et la production de contenus originaux : audio, vidéo, animations ;
- la conception et la production de contenus type animation 3D, réalité augmentée ;
- la traduction de contenus ;
- l'adaptation de contenus en audiodescription ;

- la production de contenus pour les parcours dédiés aux expositions temporaires ;
- la production de contenus pour tout nouveau parcours envisagé dans la durée du présent accord-cadre.

Conception générale	Principes généraux du parcours Principes généraux de chacun des points d'intérêt (dont la ligne éditoriale retenue) Choix des sons d'ambiance/bruitages/musiques retenus (les sons et les musiques appartiennent au domaine public ou sont libres de droits).
Conception détaillée	Rédaction des textes accompagnée des indications de ton pour les comédiens, des précisions relatives à la prononciation d'items spécifiques (noms propres...) Choix définitifs des sons et des musiques
Production	Traduction/Adaptation des textes selon les langues choisies Casting des voix (2 par parcours, généralement 1 homme et 1 femme). Il est attendu 2 propositions par voix. Enregistrement des commentaires validés selon les langues choisies Post-production et mixage Livraison des fichiers au Musée

Article 6 – Méthodologie de la conception et de la production

La proposition faite par le titulaire sera validée à chaque étape par le musée de l'Armée.

La rédaction et le contenu média (visuel, audio, audiovisuel)

La rédaction des contenus devra répondre aux exigences suivantes :

- les parcours de nature variée sont rédigés par des rédacteurs aux compétences riches et diversifiées afin de s'adapter aux différents types de publics et d'expositions ;
- les trames scénaristiques des parcours seront établies sur la base d'échanges entre le titulaire et le Musée ;
- les textes et commentaires seront rédigés par le titulaire sur la base de dossiers documentaires fournis par le musée de l'Armée.

Concernant les contenus média :

- des entretiens avec les intervenants commentant les collections devront être réalisés pour certaines expositions. Les intervenants (conservateurs, experts, chercheurs, commissaires d'expositions, visiteurs...) interrogés seront choisis par le musée de l'Armée ;
- les visuels, sons, contenus audiovisuels utilisés dans les supports multimédia seront définis conjointement par le musée de l'Armée et le titulaire.

6.2 Innovations technologiques et projet innovant

Selon les évolutions des technologies, et afin de faire bénéficier le Musée de son expertise, le titulaire peut suggérer la conception et la production de contenus innovants. La proposition du titulaire, si elle est retenue par le Musée, fera l'objet d'une commande dans le cadre du BPU.

6.3 Traduction

Toutes les traductions des contenus dans les langues autres que le français seront soumises à validation du musée de l'Armée.

Si, du fait du titulaire, des erreurs de traduction manifestes (erreur de grammaire ou contresens) sont décelées après la mise en exploitation, le musée de l'Armée demandera à ce que les corrections nécessaires soient

apportées. Le titulaire devra remédier à ces erreurs dans les délais les plus courts, sans coût supplémentaire pour le musée de l'Armée et ce pendant toute la durée du marché.

Par ailleurs, le prestataire précisera la méthodologie mise en œuvre, en particulier si l'intelligence artificielle intervient dans le processus.

❖ Cas des expositions temporaires

Les textes des expositions temporaires devront être disponibles dans les langues suivantes : français, anglais et espagnol. De manière exceptionnelle, les textes pourront être traduits dans une quatrième langue, en fonction de la thématique de l'exposition temporaire, sans que cela n'entraîne de coût supplémentaire pour le musée de l'Armée.

6.4 L'adaptation de contenus en audiodescription

Destinée notamment aux personnes en situation de handicap visuel, une sélection de points d'intérêt du guide numérique de visite sera adaptée en audiodescription.

La description doit être réalisée de façon objective, être précise et contenir des informations relatives notamment aux formes, aux couleurs et aux matériaux.

6.5 Enregistrement

L'enregistrement est réalisé par le titulaire et a lieu en studio ; le Musée peut ponctuellement accueillir une ou des sessions de captation dans ses locaux (cabines insonorisées de l'Auditorium) pour, par exemple, l'enregistrement des interviews des experts des parcours des expositions temporaires.

L'engagement des comédiens et leur rémunération, ainsi que l'enregistrement de l'ensemble des contenus, seront à la charge du titulaire. Celui-ci fera son affaire de tous les droits d'auteur et droits voisins auxquels l'utilisation de la voix des comédiens pourrait donner lieu.

Dans le cas d'une exposition temporaire, les fichiers sont exploités, d'une part, dans le contexte de l'exposition et selon la durée définie, d'autre part, une fois l'exposition terminée, dans un contexte de diffusion sur une plateforme numérique sous la forme de podcast.

La validation des enregistrements par le musée de l'Armée sera réputée définitive et, en conséquence, les enregistrements ainsi validés ne pourront pas faire l'objet de modifications ultérieures, sauf cas visé ci-dessus d'erreur de traduction manifeste.

6.6 Production audiovisuelle et montage des contenus

Le titulaire, en faisant appel à des professionnels de l'audiovisuel, assurera la production et le montage des médias sonores et visuels (réalisateur, ingénieur du son, monteur). Ces professionnels disposeront de références radiophoniques ou audiovisuelles.

La validation des contenus audiovisuels par le musée de l'Armée sera réputée définitive et, en conséquence, les contenus ainsi validés ne pourront pas faire l'objet de modifications ultérieures, sauf cas visé ci-dessus d'erreur de traduction manifeste.

6.7 Conception, production et insertion de modules complémentaires

Afin d'enrichir la qualité des parcours proposés, le Musée peut décider de concevoir et produire des animations, des animations 3D, des modules interactifs et des modules en réalité augmentée notamment.

Dans ce cadre, la conception et la réalisation de ces contenus suivra la méthodologie des contenus dits médias (définition du besoin, établissement d'un devis, planning de réalisation, fourniture par le Musée des dossiers documentaires, production).

6.8 Intégration des contenus produits ou des actualisations de commentaires dans les parcours proposés aux publics

Une fois les parcours produits ou les actualisations effectuées, le titulaire déposera les fichiers validés sur la plateforme d'échanges de fichiers. Le musée de l'Armée procèdera alors à l'intégration des fichiers dans le back office du guide numérique et à la mise en production des contenus.

6.9 Cas particulier de l'intelligence artificielle

L'usage de l'intelligence artificielle est autorisé dans le cadre du présent marché, mais le prestataire doit préciser le contexte d'utilisation, ainsi que la prestation concernée.

Il y a cependant une exception : l'usage de l'IA n'est pas autorisé pour la production des voix-off.

Article 7 – Spécifications techniques

Les fichiers seront livrés en deux versions : en format master et sous forme optimisée pour une lecture sur le support sélectionné (soit un prêt à diffuser) qui sera précisée ultérieurement au titulaire.

En tout état de cause, les formats attendus se situeront dans les typologies suivantes :

	Version master	Version optimisée (Prêt à diffuser)
Fichier audio	AAC, AIFF, WAV ou équivalent 44 kHz / 24 bits stéréo	MP3 128Kb/s
Fichier vidéo	MP4 H.264 1920x1080 4:2:2 @50Mb/s Orientation à définir	MP4 H.264 720p @1-2Mb/s
Fichier 3D	VRML, OBJ, PLY ou équivalent	À définir avec le délégataire du guide support de visite
Fichier interactif	HTML5, CSS3, SVG, IMG, JS Responsive	HTML5, CSS3, SVG, IMG, JS Responsive
Fichier sous-titre	SRT, STL Normes SME	

Toutes les sources logicielles (fichiers natifs, code source) et graphiques (fichiers natifs, médias dans le format non altéré), dûment indexées sont fournies au musée de l'Armée via une plateforme dématérialisée, selon une fréquence annuelle. Ces différents supports seront accompagnés d'un argumentaire décrivant l'ensemble de leur contenu.

Les fichiers sont par ailleurs configurés selon une charte qui sera définie en amont, en lien avec le musée de l'Armée.

Article 8 – Organisation

8.1 Parties prenantes

Les parties prenantes du projet de conception et production des contenus du guide numérique, au sein du musée de l'Armée sont :

- la Mission numérique et innovation du musée de l'Armée, qui assure le pilotage du guide numérique. Elle assure en particulier la coordination des actions des différents acteurs, tant internes au Musée (départements de la direction de la conservation et départements de la Direction du développement et des publics), qu'externes (prestataire de la solution WebApp du guide numérique et prestataire de production de contenus) ;
- l'ensemble des départements de la conservation, qui, d'une part, définissent les objectifs de médiation ainsi que les points d'intérêt et qui, d'autre part, assurent la constitution des dossiers documentaires afférents aux points d'intérêt, ainsi que les validations précisées à l'article 5 du présent CCTP.

Dans cette perspective, le titulaire désignera un référent qui sera l'interlocuteur privilégié du Musée.

8.2 Comitologie

Les projets, soit la production de contenus audio pour des parcours dans leur grande majorité, nécessiteront au moins une réunion de brief, destinée à caler les besoins ainsi que des points de suivi de production (2 à 3).

Ces réunions peuvent se tenir en présentiel, ou à distance via une solution de visioconférence (Teams, Google Meet...). Selon l'envergure des projets, des points d'étape peuvent simplement faire l'objet de courriels.

Article 9 – Développement durable

Dans une logique de respect des principes de développement durable, le prestataire veillera à limiter son impact environnemental (maîtrise des capacités de stockage, activation de dispositifs d'économie d'énergie...).